

Vieillesse, relève et transmission dans l'artisanat

Faits saillants et enjeux pour l'emploi, la formation et la transmission

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Septembre 2026 – Fabien Miroso, chargé d'étude emploi-formation

En bref

Des effectifs en forte hausse	104 900 artisans sont en emploi en 2023, contre 84 748 en 2017, soit + 23,8 %. Cette progression ne se traduit pas par un rajeunissement global.
Une relève démographique faible	En 2023, on compte environ trois artisans de moins de 30 ans pour dix artisans de 55 ans ou plus. Le déséquilibre est beaucoup plus marqué dans certains métiers.
Des priorités chez les artisans	Artisans d'art et bouchers-charcutiers cumulent vieillissement élevé et faible relève. Dans le BTP, la peinture-finitions et la menuiserie se distinguent ; la maçonnerie ajoute un enjeu de volume.
Une main-d'œuvre plus jeune, mais qui vieillit	Dans le noyau final de 27 métiers principalement artisanaux, les moins de 30 ans deviennent moins nombreux que les 55 ans ou plus entre 2017 et 2023.
Un tissu d'entreprises très atomisé	Près de 30 % des établissements sont employeurs ; parmi eux, 75 % comptent moins de cinq salariés [10]. La transmission concerne donc aussi la continuité de l'emploi et de l'apprentissage.
Une réponse à différencier selon les métiers	Anticiper la transmission dans les métiers vieillissants, préserver les savoir-faire et consolider les parcours et les activités, notamment en esthétique. Les salariés expérimentés constituent un relais possible à examiner.

Contexte de la commande

La présente étude a été réalisée par le Carif-Oref PACA à la demande de l'Union des entreprises de proximité (U2P). Elle vise à outiller les travaux de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA).

Un travail qui prolonge les réflexions engagées par la CPRIA

En mai 2026, la CPRIA PACA a réalisé un premier travail sur les effets de la transition démographique sur l'emploi et la formation dans l'artisanat. Les échanges ont fait ressortir plusieurs enjeux : vieillissement des dirigeants et transmission-reprise des entreprises, mais aussi baisse attendue des effectifs de jeunes, notamment en classe de 3^e, et conséquences possibles sur les flux vers l'apprentissage.

La présente étude s'inscrit dans le prolongement de ces réflexions, tout en resserrant la focale sur la structure par âge des actifs en emploi et les enjeux de renouvellement des métiers de l'artisanat. Elle vise ainsi à objectiver plus finement les situations selon les métiers et à identifier ceux pour lesquels les questions de relève, de transmission ou de renouvellement apparaissent les plus marquées.

Repères de lecture : deux approches complémentaires

La première approche observe les artisans dans le Recensement de la population (RP). Elle repère les métiers les plus concernés par le vieillissement et guide les terrains d'approfondissement. La seconde élargit le regard à la main-d'œuvre de métiers principalement artisanaux, salariés et non-salariés réunis. Elle apporte un éclairage complémentaire sur les possibilités de relève. La note examine aussi la fonction employeuse et formatrice des entreprises, puis les leviers d'action.

Convention de vocabulaire

Dans cette note, « métier » désigne une catégorie détaillée de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les « artisans » sont les personnes en emploi classées dans la catégorie 21 « Artisans / Artisanes » du RP. Ce périmètre statistique est distinct du champ juridique des entreprises artisanales.

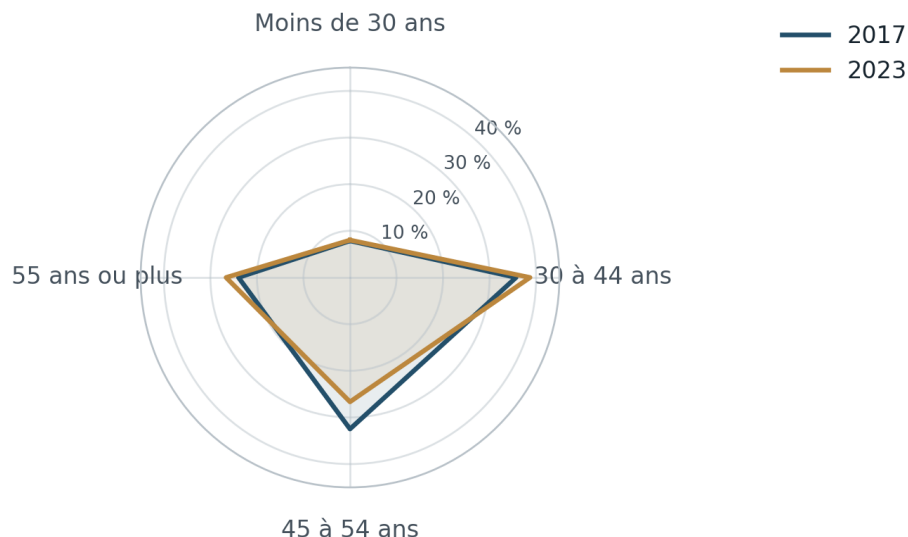
Le RP constitue la source centrale de l'analyse démographique : il permet de croiser l'âge, le métier, le statut et l'activité et de comparer 2017 et 2023. Les données d'établissements complètent cette lecture en décrivant la structure économique du tissu artisanal.

1. Les artisans : davantage d'actifs en emploi, mais une relève sous tension

1.1 Une hausse des effectifs sans rajeunissement global

Entre 2017 et 2023, le nombre d'artisans en emploi passe de 84 748 à 104 900, soit + 24 %. Cette croissance s'accompagne toutefois d'un vieillissement de la structure : la part des 55 ans ou plus passe de 24 % à 27 % et celle des 60 ans ou plus de 11 % à 14 %. Les moins de 30 ans restent autour de 8 %.

Figure 1 — Les 30-44 ans et les seniors gagnent du poids, au détriment des 45-54 ans



Lecture : Le radar met en évidence un double mouvement : renforcement des 30-44 ans et progression des seniors, au détriment des 45-54 ans.

Champ : Personnes en emploi classées dans la catégorie socioprofessionnelle 21 « Artisans » ; PACA.

Sources : Insee, RP 2017 et RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Le mouvement le plus net n'est pas une simple montée des seniors : la structure se recompose. Entre 2017 et 2023, les 30 à 44 ans gagnent environ 3 points tandis que les 45 à 54 ans reculent de près de 6 points. Dans le même temps, les 55 ans ou plus progressent de près de 3 points. La hausse des effectifs masque donc deux dynamiques simultanées : un renforcement du cœur d'âge actif et une progression des fins de carrière.

Indice de relève — définition

L'indice rapporte le nombre d'artisans de moins de 30 ans au nombre d'artisans de 55 ans ou plus. Une valeur de 1 signifie autant de jeunes que de seniors ; une valeur inférieure à 1 traduit un déséquilibre en faveur des seniors. Il s'agit d'un indicateur démographique, et non d'un taux de remplacement ou d'un nombre prévisionnel de reprises.

L'indice de relève confirme ce déséquilibre : il passe de 0,33 en 2017 à 0,30 en 2023. Autrement dit, on compte désormais environ 30 artisans de moins de 30 ans pour 100 artisans de 55 ans ou plus. La hausse du nombre total d'artisans ne suffit donc pas à sécuriser le renouvellement des générations.

1.2 Le renforcement des 30-44 ans : un signal à interpréter avec prudence

La hausse des 30-44 ans ne peut pas être assimilée directement à des créations ou reprises récentes : le Recensement photographie une situation et ne date pas l'entrée dans l'activité. Elle intervient toutefois dans un contexte entrepreneurial très dynamique. En PACA, les créations de micro-entreprises passent de 30 711 en 2017 à 67 780 en 2023 ; l'ensemble des créations augmente également fortement [6].

Ces éléments externes éclairent le contexte sans expliquer mécaniquement les évolutions observées dans le RP. Ils invitent surtout à distinguer renouvellement du nombre d'activités, pérennité des entreprises et transmission d'entreprises existantes.

1.3 Des écarts de vieillissement très marqués selon les métiers

Le vieillissement n'est ni uniforme ni proportionnel à la taille des métiers. Pour hiérarchiser les enjeux, trois dimensions doivent être lues ensemble : la part des seniors, l'indice de relève et le nombre d'artisans concernés.

Métier (PCS2020)	Effectif	Moins de 30 ans	55 ans ou plus	60 ans ou plus	Indice de relève
Artisans d'art (21C4)	2 601	5,5 %	40,9 %	28,1 %	0,14
Couture / autres fabrications (21C3)	4 370	5,2 %	37,4 %	22,5 %	0,14
Métaux / bois (21C2)	4 162	7,1 %	34,9 %	19,6 %	0,20
Bouchers / charcutiers (21D1)	1 854	7,6 %	34,4 %	16,3 %	0,22
Nettoyage / services divers (21E5)	5 864	8,7 %	29,0 %	16,6 %	0,30
Garagistes / réparateurs (21C1)	7 241	8,2 %	28,6 %	15,8 %	0,29
Peinture / finitions (21B6)	10 060	5,3 %	28,3 %	13,2 %	0,19
Menuisiers du bâtiment (21B3)	3 926	4,7 %	27,9 %	13,5 %	0,17
Tout corps BTP / TP (21B7)*	6 159	6,2 %	27,8 %	14,9 %	0,22
Boulangers / pâtisseries (21D2)	3 405	8,3 %	27,5 %	12,7 %	0,30
Maçons (21B1)	11 597	5,2 %	26,9 %	12,8 %	0,20
Taxis / transport individuel (21E1)	5 147	5,1 %	26,4 %	13,2 %	0,19
Électriciens du bâtiment (21B5)	6 644	7,9 %	26,4 %	12,9 %	0,30
Plombiers / chauffagistes (21B4)	6 905	7,7 %	25,6 %	10,9 %	0,30
Transporteurs (21E2)	2 421	10,7 %	25,5 %	13,5 %	0,42
Coiffeurs (21E3)	6 915	8,3 %	24,2 %	10,9 %	0,34
Paysagistes (21A1)	6 053	10,4 %	22,6 %	10,6 %	0,46
Charpentiers / couvreurs (21B2)	1 284	8,4 %	11,9 %	5,7 %	0,71
Esthétique / soins corporels (21E4)	8 291	19,4 %	11,8 %	6,2 %	1,64

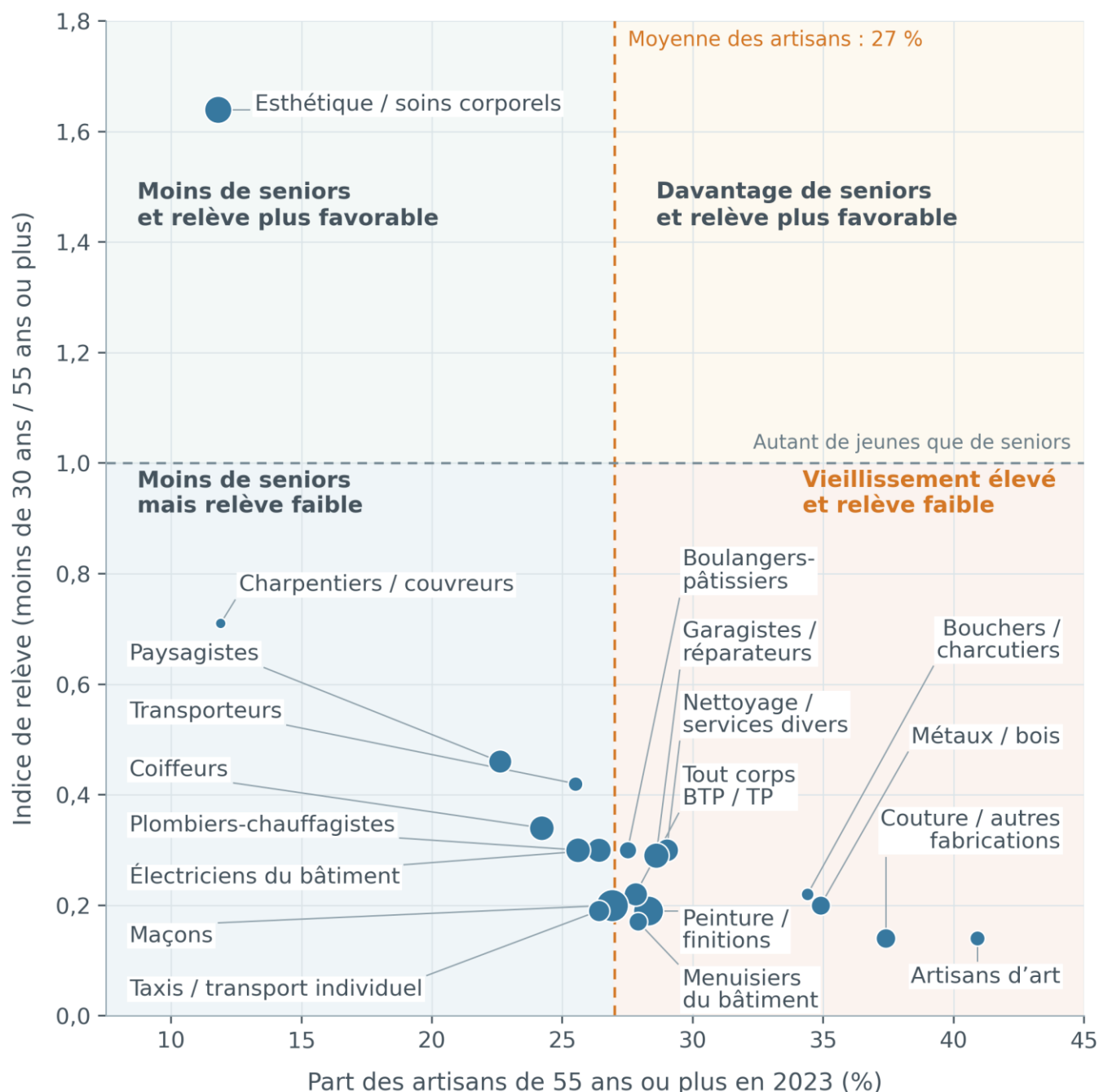
Lecture : Les artisans d'art, la couture / autres fabrications, les métaux-bois et la boucherie-charcuterie affichent les parts de seniors les plus élevées. La maçonnerie et la peinture-finition présentent une tension moins extrême mais concernent des volumes importants.

***Note :** « Tout corps BTP » regroupe les artisans polyvalents intervenant dans plusieurs corps de métiers du bâtiment, ainsi que les artisans des travaux publics (terrassement, VRD, démolition, etc.).

Champ : Artisans en emploi résidant en PACA.

Sources : Insee, RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Figure 2 — Vieillesse et relève : des profils très contrastés selon les métiers



Lecture : La surface des points représente les effectifs. À droite du trait vertical, la part des 55 ans ou plus dépasse la moyenne des artisans (27 %). Sous le trait horizontal, les moins de 30 ans sont moins nombreux que les 55 ans ou plus. Les métiers sont directement identifiés sur le graphique.

Note : « Tout corps BTP » regroupe les artisans polyvalents intervenant dans plusieurs corps de métiers du bâtiment, ainsi que les artisans des travaux publics (terrassement, VRD, démolition, etc.).

Champ : Artisans en emploi résidant en PACA ; 19 métiers observés en 2023.

Sources : Insee, RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Les artisans d'art et les bouchers-charcutiers parmi les métiers les plus vieillissants

Les artisans d'art présentent la part de seniors la plus élevée des 19 métiers étudiés : 40,9 % ont 55 ans ou plus et 28,1 % ont au moins 60 ans. Leur indice de relève est de 0,14. Les bouchers-charcutiers comptent également une forte proportion de seniors (34,4 %), avec un indice de 0,22. Ces deux métiers réunissent respectivement 2 601 et 1 854 artisans. Ils constituent des points d'entrée pour approfondir les conditions de transmission des activités et des savoir-faire.

La couture et les autres fabrications, ainsi que les métaux et le bois, présentent eux aussi des parts élevées de seniors, à 37,4 % et 34,9 %. Le diagnostic invite à repérer les activités transmissibles, les compétences à préserver et les personnes susceptibles de prendre le relais. Le poids limité de ces métiers dans l'emploi régional ne réduit pas l'importance de ces enjeux.

Dans le BTP le vieillissement se combine à des enjeux de volume

La peinture-finitions, la menuiserie et le tout corps BTP présentent les parts de seniors les plus élevées parmi les artisans du bâtiment : respectivement 28,3 %, 27,9 % et 27,8 %. La relève est particulièrement faible chez les menuisiers (0,17), puis en peinture-finitions (0,19) et dans le tout corps BTP (0,22). Ces métiers méritent une attention spécifique, même si leur part de seniors reste proche de la moyenne de l'ensemble des artisans.

La maçonnerie ajoute un enjeu de volume : avec 11 597 artisans, dont 26,9 % ont 55 ans ou plus, elle compte environ 3 100 seniors, le nombre le plus élevé parmi les métiers du BTP étudiés. Son indice de relève est de 0,20. Avec la peinture-finitions, elle réunit près de 6 000 artisans seniors. Les approfondissements peuvent donc combiner le vieillissement et la faible relève en peinture-finitions et en menuiserie, avec le volume des situations à anticiper en maçonnerie.

Les autres métiers présentent aussi des fragilités de renouvellement

Les garagistes, le nettoyage et les services divers, ainsi que les boulangers-pâtisseries présentent une part de seniors supérieure à la moyenne des artisans et un indice voisin de 0,29 à 0,30. Ces résultats justifient de maintenir une lecture de l'ensemble des métiers, même lorsque les approfondissements portent en priorité sur certains d'entre eux.

Électricité, plomberie-chauffage et transport individuel se situent légèrement en dessous de la part moyenne de seniors, mais leurs indices demeurent compris entre 0,19 et 0,30. Être à gauche de la ligne de référence ne signifie donc pas disposer d'une relève suffisante. Chez les transporteurs, les coiffeurs et les paysagistes, les indices sont moins dégradés, de 0,34 à 0,46, mais restent loin du repère de 1.

En esthétique une population plus jeune et des parcours à consolider

Les artisans de l'esthétique et des soins corporels présentent un profil distinct : parmi les 8 291 personnes en emploi, 19,4 % ont moins de 30 ans et 11,8 % ont 55 ans ou plus. L'indice de relève atteint 1,64, le seul supérieur à 1 parmi les 19 métiers d'artisans. L'esthétique se distingue donc de la coiffure, où la part des seniors atteint 24,2 % et l'indice 0,34.

L'intérêt d'un approfondissement en esthétique tient aux interrogations des acteurs sur la solidité des parcours et la viabilité des activités. Il s'agirait de documenter les conditions d'installation, les modèles économiques et la pérennité des entreprises. Les charpentiers-couvreurs présentent eux aussi une faible part de seniors (11,9 %), mais leur indice reste inférieur à 1 (0,71). Une population plus jeune n'apporte, à elle seule, aucune garantie sur la continuité des activités.

Ce que les échanges avec les acteurs invitent à approfondir

Les retours portent notamment sur les parcours des bouchers-charcutiers vers la grande distribution, les évolutions de la peinture vers l'isolation, le décalage entre l'image de la menuiserie et les tâches de pose, et la fragilité économique de certaines activités d'esthétique. Le 25 septembre, la CAPEB a également signalé une difficulté à repérer les formations en plomberie à partir de leurs intitulés. Ces éléments orientent les questions à documenter, sans constituer des constats généralisables.

1.4 Du vieillissement des artisans à la fonction employeuse et formatrice

Le diagnostic démographique gagne à être relié à la structure des entreprises. Ce complément ne remplace pas le RP et ne sert pas à recalibrer ses résultats : il apporte une autre unité d'observation, l'établissement, utile pour comprendre ce qui peut être affecté lorsqu'une activité n'est pas reprise.

1.4.1 Un tissu très atomisé : la fonction employeuse est concentrée

Repère de structure	Valeur	Année
Établissements employeurs	Près de 30 %	2022
Moins de cinq salariés parmi les employeurs	75 %	2022
Micro-entrepreneurs	49 % des établissements	2022

Lecture : Le champ d'établissements confirme le caractère très atomisé de l'artisanat régional. Près de sept établissements sur dix ne sont pas employeurs ; parmi les employeurs, 75 % ont moins de cinq salariés [10].

Champ : Établissements artisanaux de 0 à 10 salariés, hors agriculture ; activité principale artisanale.

Sources : Insee, Flores 2022, base non-salariés 2022, Side 2022 ; CMAR PACA [10].

1.4.2 Transmission et apprentissage : un même enjeu de continuité

Lorsqu'une entreprise employeuse cesse sans reprise, l'enjeu ne se limite pas au maintien du dirigeant : les emplois salariés, la clientèle, les équipements et la capacité à accueillir des apprentis peuvent également disparaître ou être fragilisés. Dans un tissu où seuls près de trois établissements sur dix sont employeurs et où ces employeurs sont très majoritairement de petite taille, quelques cessations non reprises peuvent donc avoir des effets locaux disproportionnés.

La fonction formatrice mérite donc d'être suivie comme un indicateur à part entière. Le RP ne permet pas de démontrer directement qu'un départ de senior réduit le nombre de places d'apprentissage ; en revanche, il justifie de croiser à l'avenir l'âge des artisans avec des données sur les établissements employeurs, les salariés, les contrats d'apprentissage, les cessations et les reprises. La transmission des entreprises et la transmission des savoir-faire doivent être observées ensemble.

Point de méthode

La note ne déduit pas automatiquement qu'un artisan senior entraînera la disparition d'un emploi ou d'une place d'apprentissage. Elle identifie une exposition démographique et propose d'ajouter un suivi d'entreprises : cessations, cessations, reprises, statut employeur, salariés et contrats d'apprentissage.

Conclusion intermédiaire

La première approche fait ressortir des priorités de transmission chez les artisans d'art, les bouchers-charcutiers et plusieurs métiers du BTP. L'esthétique appelle un autre angle, centré sur les parcours et la pérennité des activités. La suite de la note complète ces constats par l'analyse de la main-d'œuvre des métiers principalement artisanaux.

2. La main-d'œuvre des métiers principalement artisanaux complète le diagnostic

2.1 Un périmètre construit pour élargir le regard aux salariés

La seconde approche identifie des métiers fortement concentrés dans des activités principalement artisanales, afin d'étudier la démographie de leur main-d'œuvre salariée et non salariée. Ce périmètre ne constitue pas un décompte exhaustif des emplois des entreprises juridiquement artisanales.

La sélection part d'un noyau de 58 activités NAF issu d'une démarche Insee [8]. Les métiers dont au moins 50 % des actifs en emploi travaillent dans ce noyau constituent un ensemble candidat. Un contrôle de cohérence conduit à exclure les chefs d'entreprise du BTP de 11 à 49 personnes (23B1) et les ambulanciers salariés (52C6). Le périmètre final comprend 27 métiers. Le code 21E1 reste présent : il appartient à la catégorie des artisans et regroupe les taxis, ambulances et autres entrepreneurs du transport individuel.

Zoom méthodologique — Boucherie-charcuterie : un cas frontière

Les bouchers-charcutiers apparaissent dans la première approche parce que les artisans bouchers-charcutiers (PCS 21D1) sont directement classés parmi les artisans dans le Recensement. Dans la seconde approche, la règle change : un métier n'entre dans le noyau principal que si au moins 50 % de ses actifs en emploi travaillent dans les 58 activités retenues. En 2023, cette part atteint 49,6 % pour les artisans bouchers-charcutiers (21D1) et 45,4 % pour les bouchers-charcutiers salariés (63D1) : les deux métiers restent donc juste hors du noyau final. Parmi les bouchers-charcutiers salariés, 26,5 % travaillent dans les supermarchés ou hypermarchés. Ce résultat donne un repère sur les lieux d'exercice, sans retracer les parcours des personnes formées. La boucherie-charcuterie est donc conservée comme cas frontière à suivre, sans modifier artificiellement le seuil de sélection.

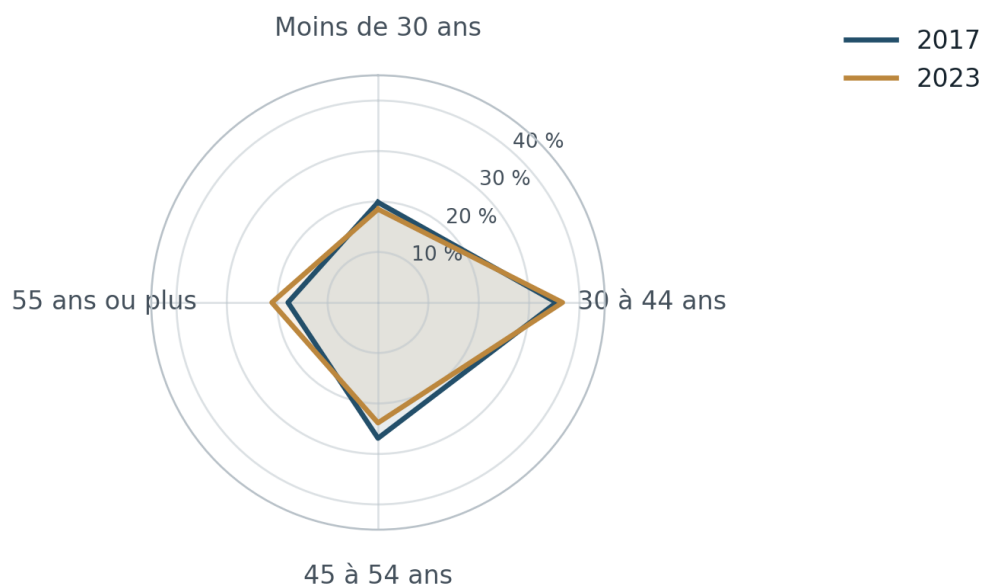
À ne pas confondre

Le noyau de 58 activités NAF sert à sélectionner les métiers. Le résultat analysé est ensuite un noyau de 27 métiers PCS2020. Les 13 familles sont seulement des regroupements analytiques de ces métiers pour rendre les trajectoires lisibles.

2.2 Une main-d'œuvre plus jeune dont la part des seniors progresse

Les 27 métiers représentent environ 136 510 actifs en emploi en 2017 et 160 691 en 2023, soit + 18 %. La part des moins de 30 ans recule d'environ 20 % à 19 %, tandis que celle des 55 ans ou plus progresse de 18 % à 21 %. L'indice de relève passe de 1,11 à 0,88 [1][2].

Figure 3 — La main-d'œuvre reste plus jeune, mais les moins de 30 ans deviennent moins nombreux que les seniors



Lecture : La main-d'œuvre reste plus jeune que les seuls artisans, mais la part des seniors progresse nettement entre 2017 et 2023.

Champ : Noyau final de 27 métiers principalement artisanaux, tous statuts ; PACA.

Sources : Insee, RP 2017 et RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Le vieillissement est moins prononcé que chez les seuls artisans, mais la direction est la même. Entre 2017 et 2023, la part des moins de 30 ans recule d'environ - 1,4 point, celle des 45-54 ans de - 3,1 points, tandis que les 55 ans ou plus progressent de + 3,2 points. Les 30-44 ans augmentent légèrement, ce qui évite de parler d'un vieillissement uniforme de toute la pyramide.

Le passage de l'indice de relève de 1,11 à 0,88 marque toutefois un changement : en 2017, le noyau comptait encore davantage de moins de 30 ans que de 55 ans ou plus ; en 2023, la relation s'inverse. Le vivier de main-d'œuvre reste donc plus large que celui des seuls artisans, mais son avantage démographique se réduit.

Cet élargissement apporte un complément aux constats sur les artisans. Il permet d'examiner la place des jeunes et des salariés expérimentés dans les métiers retenus, sans conditionner le choix des terrains à l'existence d'un vivier salarié.

2.3 Quatre trajectoires de familles de métiers : croissance et vieillissement ne s'opposent pas

Famille	Effectif 2023	Évolution de l'emploi	Moins de 30 ans	55 ans ou plus	Évolution de la part des 55 ans ou plus	Indice 2023
Maçonnerie / gros œuvre	30 147	+ 28,9 %	13,7 %	23,3 %	+ 5,6 pt	0,59
Coiffure / esthétique	26 497	+ 31,4 %	26,3 %	14,8 %	+ 3,1 pt	1,77
Peinture / finitions	15 724	+ 0,2 %	7,8 %	26,0 %	+ 4,6 pt	0,30
Second œuvre peu qualifié	14 778	- 14,1 %	34,0 %	14,4 %	- 1,0 pt	2,36
Électricité du bâtiment	12 767	+ 26,7 %	15,8 %	21,7 %	+ 1,8 pt	0,73
Plomberie / chauffage	11 941	+ 27,6 %	16,0 %	20,5 %	+ 1,8 pt	0,78
Boulangerie-pâtisserie	11 314	+ 10,5 %	36,2 %	17,1 %	+ 4,1 pt	2,11
Garages / carrosserie / réparation	9 808	+ 35,3 %	14,2 %	26,0 %	+ 5,3 pt	0,55
Menuiserie du bâtiment	7 662	+ 14,5 %	13,8 %	22,4 %	+ 2,3 pt	0,62
Tout corps BTP*	6 159	+ 11,8 %	6,2 %	27,8 %	+ 5,6 pt	0,22
Métaux / bois	6 098	+ 27,3 %	12,4 %	30,6 %	+ 2,9 pt	0,41
Taxis / transport individuel	5 147	+ 27,0 %	5,1 %	26,4 %	- 0,6 pt	0,19
Charpente / couverture	2 649	+ 26,0 %	18,9 %	12,2 %	- 1,3 pt	1,56

Lecture : Plusieurs familles gagnent des effectifs tout en vieillissant. « Taxis / transport individuel » couvre ici le code 21E1, sans les ambulanciers salariés.

***Note** : « Tout corps BTP » regroupe les artisans polyvalents intervenant dans plusieurs corps de métiers du bâtiment, ainsi que les artisans des travaux publics (terrassement, VRD, démolition, etc.).

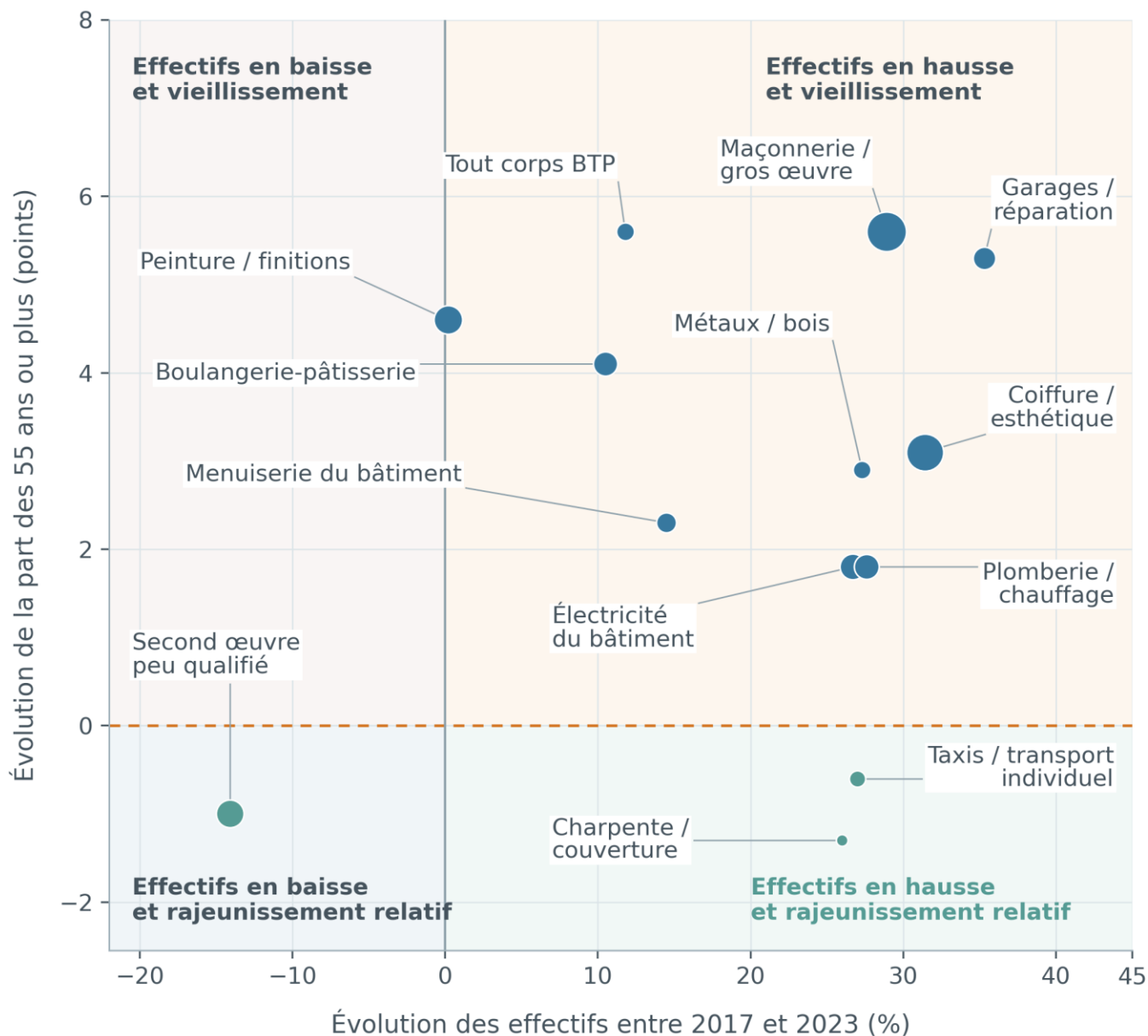
Champ : Noyau final de 27 métiers principalement artisanaux, tous statuts, regroupés en 13 familles ; PACA.

Sources : Insee, RP 2017 et RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

10 familles sur 13 voient progresser la part des seniors. Parmi elles, la peinture-finition se distingue par un emploi presque stable. Seules les familles des taxis, de la charpente-couverture et du second œuvre peu qualifié enregistrent un recul de cette part. Ce recul doit être confronté au niveau de l'indice et aux effectifs par âge avant de parler d'amélioration de la relève.

La figure suivante distingue les configurations de croissance, de contraction et de vieillissement. Ces groupes servent à orienter l'action ; ils ne constituent pas une typologie issue d'une classification statistique.

Figure 4 — Croissance de l'emploi et vieillissement : quatre trajectoires de familles de métiers



Lecture : À droite, les effectifs augmentent ; au-dessus de zéro, la part des 55 ans ou plus progresse. La surface des points est proportionnelle aux effectifs de 2023.

Note : « Tout corps BTP » regroupe les artisans polyvalents intervenant dans plusieurs corps de métiers du bâtiment, ainsi que les artisans des travaux publics (terrassement, VRD, démolition, etc.).

Champ : Noyau final de 27 métiers principalement artisanaux ; 13 familles.

Sources : Insee, RP 2017 et RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Une croissance soutenue peut accroître le nombre de situations à anticiper

Maçonnerie, garages-réparation, tout corps BTP et métaux-bois cumulent croissance de l'emploi, hausse de la part des seniors et faible relève. Ensemble, ces quatre familles représentent environ 52 200 actifs en emploi, soit près d'un tiers du périmètre étudié, dont environ 13 100 seniors. Leur croissance s'accompagne donc d'un nombre accru de situations à anticiper.

La maçonnerie gagne près de 29 % d'effectifs, mais son indice recule de 0,96 à 0,59. Les garages progressent d'environ 35 %, avec un indice de 0,55 et une hausse de 5,3 points de la part des seniors. Dans les métaux-bois, près de 31 % des actifs en emploi ont au moins 55 ans. Le tout corps BTP cumule un indice de 0,22 et + 5,6 points de seniors. Cette famille regroupe ici uniquement des artisans.

La peinture vieillit sans progression sensible de l'emploi

En peinture-finition, l'emploi reste presque stable (+ 0,2 %), alors que la part des seniors gagne 4,6 points et que l'indice baisse de 0,48 à 0,30. Cette configuration appelle d'abord une analyse des transformations de l'activité et des sorties du métier. Les besoins en finition, isolation et rénovation doivent être précisés avec les entreprises avant toute conclusion sur les capacités de formation.

Des relais à développer en électricité, plomberie et menuiserie

Ces trois familles regroupent environ 32 400 actifs en emploi. Leur emploi augmente d'environ 15 % à 28 %, avec une hausse plus modérée de la part des seniors que dans la maçonnerie ou les garages. L'électricité améliore même son indice, de 0,65 à 0,73, car la part des jeunes progresse. La plomberie recule de 0,88 à 0,78 et la menuiserie reste proche de 0,62. Il faut y associer renouvellement des qualifications et préparation des professionnels souhaitant s'installer.

Une relève plus favorable reste à consolider

Coiffure-esthétique et boulangerie-pâtisserie gardent plus de jeunes que de seniors, avec des indices de 1,77 et 2,11. Mais ces indices reculent depuis 2017, où ils atteignaient 2,50 et 3,05. Les seniors gagnent respectivement 3,1 et 4,1 points. L'enjeu porte donc sur la poursuite des parcours après la formation, la fidélisation et la préparation à l'installation. Dans la boulangerie, la famille inclut la PCS des apprentis de l'artisanat alimentaire : une part de la jeunesse observée tient à cette construction et ne préjuge pas d'une future reprise.

Taxis et charpente connaissent deux rajeunissements relatifs très différents

Les taxis gagnent 27 % d'effectifs et leur part de seniors baisse de 0,6 point, mais l'indice demeure très faible, à 0,19. La charpente-couverture gagne 26 % d'effectifs et sa part de seniors baisse de 1,3 point ; son indice reste favorable à 1,56, même s'il recule par rapport à 2017. Le même mouvement apparent de rajeunissement relatif recouvre donc deux situations démographiques opposées.

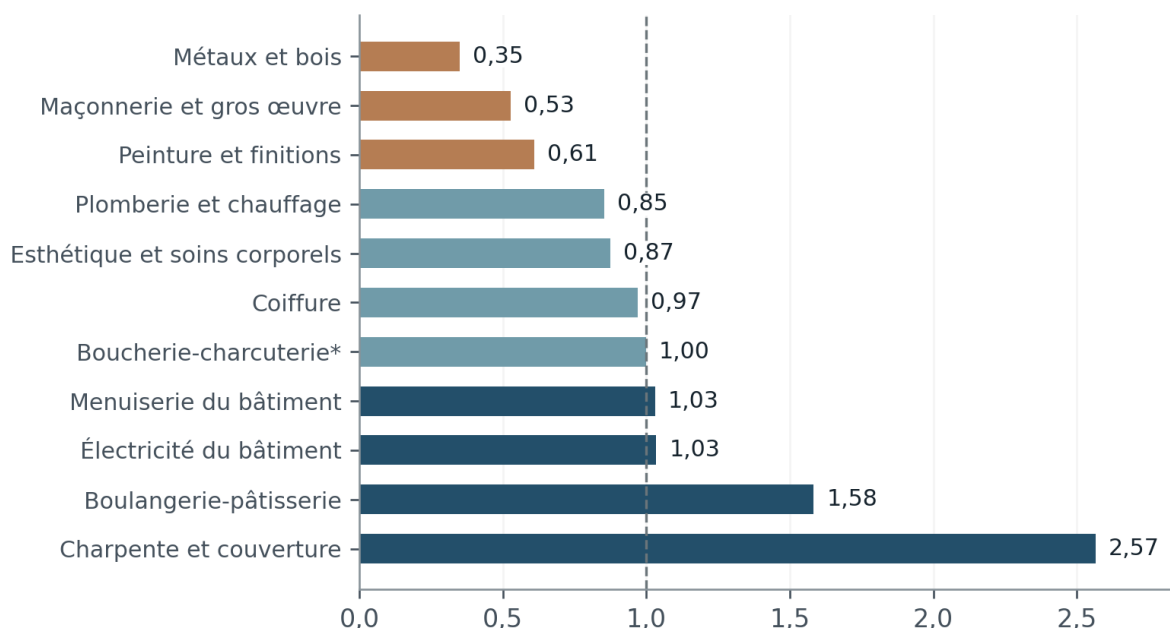
Le second œuvre peu qualifié rajeunit en proportion mais perd des emplois

L'emploi baisse d'environ 14 %, tandis que la part des jeunes atteint 34 % et que l'indice monte à 2,36. Le nombre de moins de 30 ans diminue pourtant légèrement, d'environ 5 200 à 5 000. La hausse de leur part s'explique donc par un recul plus prononcé des autres âges. Autrement dit, l'indice élevé traduit moins un renouvellement dynamique par les jeunes qu'une contraction plus forte des effectifs plus âgés. Dans ce contexte, il ne constitue pas, à lui seul, un signal justifiant d'augmenter les capacités de formation.

2.4 Le vivier de salariés expérimentés est très inégal selon les métiers

La relève ne passe pas uniquement par les moins de 30 ans. Un salarié peut acquérir plusieurs années d'expérience technique avant d'envisager une installation ou une reprise. À titre exploratoire, le ratio rapproche donc les salariés de 33 à 43 ans des artisans de 55 ans ou plus du même univers professionnel [8].

Figure 5 — Le vivier de salariés expérimentés est très inégal selon les métiers



Lecture : Un ratio inférieur à 1 signifie qu'il y a moins d'un salarié de 33 à 43 ans pour un artisan de 55 ans ou plus. Le vivier apparaît particulièrement faible dans les métaux-bois et la maçonnerie ; il est plus étoffé en boulangerie-pâtisserie et charpente-couverture.

Champ : PACA, 2023. Numérateur : salariés de 33 à 43 ans ; dénominateur : artisans de 55 ans ou plus du même univers professionnel.

Sources : Insee, RP 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

Trois situations se distinguent. Dans les métaux / bois (0,35), la maçonnerie / gros œuvre (0,53) et la peinture / finitions (0,61), le vivier salarié de 33 à 43 ans est nettement inférieur au nombre d'artisans de 55 ans ou plus : la reprise par des salariés expérimentés ne peut donc constituer, à elle seule, une réponse suffisante.

La plomberie / chauffage, l'esthétique et la coiffure se situent dans une zone intermédiaire, proche mais encore inférieure à la parité. À l'inverse, la menuiserie et l'électricité du bâtiment sont autour de 1, tandis que la boulangerie-pâtisserie (1,58) et surtout la charpente / couverture (2,57) disposent d'un vivier démographique beaucoup plus large. La boucherie-charcuterie, présentée ici comme cas proche du seuil de sélection, se situe autour de la parité.

Ce ratio décrit un potentiel démographique, sans mesurer le nombre de repreneurs. Il complète les indicateurs sur les artisans : le souhait d'entreprendre, les compétences de gestion, le financement et la viabilité de l'activité doivent être examinés avec les professionnels. L'accompagnement de salariés expérimentés est l'un des leviers possibles, à articuler avec la formation, les reconversions et la transmission des savoir-faire.

Conclusion intermédiaire

La seconde approche précise les possibilités de relève dans les métiers qu'elle couvre. Elle confirme que la croissance de l'emploi peut coexister avec le vieillissement, et que les salariés expérimentés constituent un relais variable selon les métiers. Les terrains d'approfondissement restent guidés par la situation des artisans et les préoccupations exprimées par les acteurs.

3. Passer du diagnostic à l'action : des priorités à construire avec les acteurs

En synthèse

La croissance du nombre d'artisans ne garantit pas le renouvellement. Le vieillissement des artisans d'art et des bouchers-charcutiers, les difficultés de relève dans plusieurs métiers du BTP et les interrogations sur la pérennité des activités en esthétique appellent des approfondissements distincts. Les réponses doivent articuler transmission des activités et des savoir-faire, formation et accompagnement des parcours.

Les priorités s'appuient d'abord sur la situation des artisans, en croisant part des seniors, indice de relève et effectifs concernés. Les échanges avec les acteurs apportent un autre éclairage, notamment en esthétique. L'analyse des familles de métiers et des salariés expérimentés aide ensuite à préciser les réponses possibles.

3.1 Six leviers à articuler selon les profils

1. Repérer plus tôt les besoins de transmission. Les artisans d'art et les bouchers-charcutiers présentent un vieillissement marqué. Dans le BTP, la peinture-finitions et la menuiserie cumulent une faible relève et une part de seniors parmi les plus élevées du secteur, tandis que la maçonnerie concentre le plus grand nombre d'artisans seniors. Le repérage doit distinguer projet de cession, cessation et besoin de transmission des savoir-faire, y compris dans les petites activités sans salarié.

2. Accompagner les personnes qui souhaitent s'installer ou reprendre. Les parcours peuvent passer par l'apprentissage, le salariat ou la reconversion. Lorsque des salariés expérimentés sont présents, leur souhait d'entreprendre et leurs besoins d'accompagnement doivent être documentés. Ce levier doit rester adapté au métier et à la situation de chaque personne, sans assimiler un effectif de salariés à un nombre de futurs repreneurs.

3. Mieux documenter les freins économiques et financiers à la reprise. Le volume et la nature des biens professionnels à céder varient selon les métiers¹. Cet enjeu concerne notamment les boulangers-pâtisseries, avec leurs fours et pétrins ; les garagistes et réparateurs, avec leurs ponts élévateurs et équipements d'atelier ; les bouchers-charcutiers, avec leurs équipements frigorifiques et de préparation ; et les menuisiers du bâtiment disposant d'un atelier de fabrication, avec leurs machines de découpe et d'usinage. La valeur et l'état de ces équipements, ainsi que les investissements à prévoir, influencent les conditions de reprise et les besoins de financement. L'accompagnement doit tenir compte de ces différences, en complément des enjeux de transmission de la clientèle et des savoir-faire.

¹ Échanges avec l'U2P du 25 septembre 2026, intervention de Cyril Goblet (CAPEB).

4. Adapter la formation aux débouchés et à la transmission des savoir-faire. Chez les artisans d'art, il s'agit notamment de préciser les compétences à préserver et les modalités de transmission adaptées à de petits effectifs. Dans le BTP, le suivi des entrées, des abandons et de l'insertion peut aider à comprendre les difficultés de relèvement. En esthétique, il doit aussi éclairer les parcours vers l'installation et la pérennité des activités.

Un dispositif régional pour préparer l'entrepreneuriat dès l'apprentissage

En PACA, Opco EP propose le parcours « Apprenti créateur ou repreneur d'entreprise », réalisé par la CMAR PACA. Il s'adresse aux apprentis des entreprises de moins de 50 salariés relevant d'Opco EP et combine jusqu'à 58 heures de formation, coaching et mentorat, avec un appui financier et commercial [12]. Il illustre un accompagnement possible, dans les métiers et pour les publics relevant de son champ.

Les échanges avec l'U2P ont également fait ressortir le besoin de mieux adapter ce dispositif à l'âge et au parcours professionnel des bénéficiaires. Une prise en compte insuffisante de ces différences a été signalée comme un frein à sa mise en œuvre². Les contenus et les modalités d'accompagnement gagneraient ainsi à être ajustés aux acquis et aux besoins de chacun.

5. Rendre les métiers et les formations plus faciles à repérer. Les retours sur la menuiserie, la peinture-finitions ou la boucherie-charcuterie invitent à mieux expliquer les tâches, les conditions d'exercice et les débouchés. En plomberie, la remarque de la CAPEB porte aussi sur les intitulés : le CAP « Monteur en installations sanitaires » prépare notamment au métier de plombier [19]. Une correspondance lisible entre noms de métiers, certifications et formations locales pourrait faciliter l'orientation. La difficulté signalée reste à documenter et ne démontre pas, à elle seule, une insuffisance de l'offre.

6. Suivre ensemble entreprises, emploi, apprentissage et transformations des métiers. Construire quelques indicateurs récurrents sur les établissements employeurs, salariés, apprentis, cessations et reprises, et les compléter par une veille sur les compétences liées à la rénovation énergétique, aux nouveaux équipements et aux outils numériques. L'indice de relèvement doit rester simple ; les transformations technologiques et écologiques doivent être analysées à côté de lui, pas intégrées artificiellement dans son calcul.

Actualité — Le « pacte Papin » remet la transmission au premier plan

Annoncé début septembre 2026 à la suite des annonces du Premier ministre, le « pacte Papin » place la transmission des entreprises au cœur de l'agenda gouvernemental. Il prolonge le plan « Objectif Reprises » présenté au printemps 2026. Plusieurs mesures restent à concrétiser ; la délégation sénatoriale aux entreprises présente notamment l'examen du projet de loi de finances pour 2027 comme un rendez-vous décisif. Cette actualité renforce directement trois leviers mis en évidence par l'étude : anticiper les cessations, sécuriser le financement et faciliter la reprise par les salariés. [15][16]

² Échanges avec l'U2P du 25 septembre 2026, intervention d'Aurélien Masure.

3.2 Six terrains à approfondir à partir de la situation des artisans

Les échanges avec l'U2P du 25 septembre invitent à donner davantage de place aux métiers qui ressortent de la première approche. Six terrains sont proposés : les artisans d'art, les bouchers-charcutiers, l'esthétique et trois métiers du BTP. Leur choix combine vieillissement, faible relève, volume d'artisans concernés et préoccupations exprimées par les professionnels.

La peinture-finitions et la menuiserie sont retenues pour leur faible relève et leur vieillissement parmi les plus marqués du BTP. La maçonnerie complète cette lecture par le volume des situations à anticiper. Le tout corps BTP reste à suivre dans le diagnostic. L'esthétique relève d'un autre enjeu : consolider les parcours et la pérennité des activités dans un métier plus jeune.

Terrain	Repères sur les artisans en 2023	Questions à approfondir
Artisans d'art	40,9 % de seniors, la part la plus élevée des métiers étudiés. Indice de relève : 0,14. 2 601 artisans.	<i>Quels savoir-faire et quelles activités risquent de disparaître ? Comment repérer les cédants et préparer les successeurs ?</i>
Bouchers / charcutiers	34,4 % de seniors et indice de relève de 0,22. 1 854 artisans. Le métier reste hors du second périmètre.	<i>Comment se construisent les parcours entre formation, grande distribution, salariat artisanal et installation ? Quels freins à la reprise ?</i>
Esthétique / soins corporels	11,8 % de seniors et indice de relève de 1,64. 8 291 artisans. Les acteurs interrogent la pérennité des activités.	<i>Quelles conditions d'installation et quels modèles économiques ? Comment sécuriser les parcours et consolider les activités ?</i>
Peinture / finitions	28,3 % de seniors et indice de relève de 0,19. 10 060 artisans. Un enjeu de vieillissement et de volume.	<i>Comment anticiper les transmissions ? Quels besoins de compétences entre peinture, finition, isolation et rénovation ?</i>
Menuisiers du bâtiment	27,9 % de seniors et indice de relève de 0,17, le plus faible parmi les artisans du BTP. 3 926 artisans.	<i>Qu'est-ce qui freine l'entrée et le maintien dans le métier ? Quel décalage entre son image, les activités de pose et les compétences attendues ?</i>
Maçons	26,9 % de seniors et indice de relève de 0,20. 11 597 artisans, dont environ 3 100 seniors, le volume le plus élevé du BTP étudié.	<i>Comment repérer les besoins de transmission à cette échelle ? Quels freins au recrutement, à la formation et à la continuité des activités ?</i>

Ces propositions sont à préciser avec les organisations professionnelles, les entreprises, la CMA, les organismes de formation et les réseaux de reprise. La seconde approche pourra compléter les investigations lorsqu'elle couvre le métier, notamment sur les parcours salariés. Les besoins de transmission, de formation ou de consolidation des activités restent à documenter pour chacun des terrains.

Limites et précautions

- Le Recensement est une source individus : il ne permet pas d'identifier juridiquement l'entreprise artisanale qui emploie un salarié.
- La première approche repose sur la catégorie socioprofessionnelle des artisans ; elle ne constitue pas le registre juridique exhaustif de l'artisanat.
- Le noyau de métiers principalement artisanaux est un proxy analytique. Le seuil de 50 % n'est pas une frontière juridique et est complété par un contrôle de cohérence de champ.
- Le retrait du code 52C6 élimine les ambulanciers salariés du second périmètre. Le code 21E1 reste agrégé dans la PCS et ne permet pas d'isoler finement les différentes formes d'entrepreneuriat de transport individuel.
- L'indice de relèvement ne prend pas en compte la productivité, l'innovation, l'IA ou les transformations écologiques. Ces facteurs doivent être analysés à côté de l'indice, pas incorporés artificiellement dans son calcul.

Sources et références

- [1] Insee — Recensement de la population 2023, fichiers détail individus localisés à la région. [\[lien\]](#)
- [2] Insee — Recensement de la population 2017, fichiers détail individus localisés à la région. [\[lien\]](#)
- [3] Insee — Documentation des fichiers détail du Recensement. [\[lien\]](#)
- [4] Insee — PCS 2020, catégorie socioprofessionnelle 21 « Artisans / Artisanes ». [\[lien\]](#)
- [5] Insee — Tables et matrices de passage PCS2003 ↔ PCS2020. [\[lien\]](#)
- [6] Insee — Bilan économique 2023 PACA, démographie d'entreprises. [\[lien\]](#)
- [7] Insee — Créateurs d'entreprise selon l'âge et le sexe, enquête Sine 2022. [\[lien\]](#)
- [8] Insee Analyses Haute-Normandie n° 6 — Métiers de l'artisanat, apprentis et indépendants. [\[lien\]](#)
- [9] DGE — Les transmissions d'entreprises : tendances, défis et enjeux pour l'économie française. [\[lien\]](#)
- [10] Insee Analyses PACA n° 146 — L'artisanat dans son ensemble dégage dix milliards d'euros de richesse. [\[lien\]](#)
- [11] DGE — Mission Reprise / Objectif reprises, 2026. [\[lien\]](#)
- [12] Opco EP PACA — Apprenti créateur ou repreneur d'entreprise. [\[lien\]](#)
- [13] Opco EP — Baromètre transitions et compétences 2025. [\[lien\]](#)
- [14] CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur — Chiffres clés / formation et apprentissage. [\[lien\]](#)
- [15] Ministère de l'Économie et des Finances — Pacte Papin, transmission des entreprises, 9 septembre 2026. [\[lien\]](#)
- [16] Sénat, Délégation aux entreprises — Annonces du Gouvernement sur la transmission, 10 septembre 2026. [\[lien\]](#)
- [17] Carif-Oref PACA — Note méthodologique « Comprendre le périmètre de l'emploi artisanal ».
- [18] Carif-Oref PACA — Classeur de résultats « Vieillissement, relève et transmission ».
- [19] Onisep — CAP Monteur en installations sanitaires. [\[lien\]](#)

Annexes — repères sur le périmètre des métiers

Ces annexes donnent un repère de lecture succinct. Les règles de sélection, les contrôles de cohérence et les résultats détaillés sont documentés dans la note méthodologique [17] et le classeur de référence [18].

Annexe 1 — Composition des 13 familles de métiers

Famille	Métiers inclus
Maçonnerie / gros œuvre	21B1 — Artisans maçons ; 63B1 — Maçons et ouvriers qualifiés du travail de la pierre ; 68A1 — Ouvriers peu qualifiés du gros œuvre du bâtiment
Coiffure / esthétique	21E3 — Artisans coiffeurs ; 21E4 — Esthéticiens et autres artisans des soins corporels ; 56B1 — Coiffeurs salariés ; 56B2 — Esthéticiens et autres employés des soins corporels
Peinture / finitions	21B6 — Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment ; 63B6 — Peintres et ouvriers qualifiés de la finition du bâtiment
Second œuvre peu qualifié	68A2 — Ouvriers peu qualifiés du second œuvre du bâtiment
Électricité du bâtiment	21B5 — Artisans électriciens du bâtiment ; 63B5 — Électriciens qualifiés du bâtiment
Plomberie / chauffage	21B4 — Artisans plombiers, chauffagistes ; 63B4 — Plombiers, chauffagistes qualifiés
Boulangerie-pâtisserie	21D2 — Artisans boulangers, pâtissiers ; 63D2 — Boulangers, pâtissiers salariés ; 68C1 — Apprentis de l'artisanat alimentaire
Garages / carrosserie / réparation	21C1 — Garagistes et autres artisans réparateurs ; 63C1 — Carrossiers qualifiés d'automobiles
Taxis / transport individuel	21E1 — Taxis, ambulances et autres entrepreneurs du transport individuel (code PCS agrégé ; le code salarié 52C6 « Ambulanciers » est exclu du noyau final)
Menuiserie du bâtiment	21B3 — Artisans menuisiers du bâtiment ; 63B3 — Menuisiers qualifiés du bâtiment
Tout corps BTP*	21B7 — Artisans tout corps de métier du bâtiment / travaux publics
Métaux / bois	21C2 — Artisans du travail des métaux et du bois ; 63C3 — Métalliers, ébénistes et autres ouvriers qualifiés des métaux et du bois
Charpente / couverture	21B2 — Artisans charpentiers, couvreurs ; 63B2 — Charpentiers et couvreurs qualifiés

Lecture : les familles sont des regroupements analytiques de métiers, pas une nomenclature officielle. Le code 52C6 « Ambulanciers » est exclu du noyau final de métiers.

*Regroupe les artisans polyvalents intervenant dans plusieurs corps de métiers du bâtiment, ainsi que les artisans des travaux publics (terrassement, VRD, démolition, etc.).

Annexe 2 — Noyau méthodologique des 58 activités NAF

Les 58 activités servent de filtre amont pour mesurer la concentration des métiers. Elles ne constituent pas le champ juridique exhaustif de l'artisanat.

Code NAF	Libellé	Code NAF	Libellé
1013B	Charcuterie	4332B	Travaux menuiserie métallique serrurerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	4332C	Agencement de lieux de vente
1071D	Pâtisserie	4333Z	Travaux de revêtement des sols et murs
1104Z	Production autres boissons fermentées	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	4339Z	Autres travaux de finition
1610B	Imprégnation du bois	4391A	Travaux de charpente
1629Z	Fabrication d'objets divers bois liège vannerie	4391B	Travaux de couverture par éléments
1813Z	Activités de pré-presses	4399A	Travaux d'étanchéification
2341Z	Fabrication d'articles céramique usage domestique	4399B	Travaux montage structures métalliques
2369Z	Fabrication d'autres ouvrages béton ciment plâtre	4399C	Travaux maçonnerie générale gros œuvre bâtiment
2370Z	Taille façonnage finissage pierres	4399D	Autres travaux spécialisés construction
2511Z	Fabrication de structures métalliques	4520A	Entretien réparation véhicules auto légers
2562B	Mécanique industrielle	4520B	Entretien réparation autres véhicules auto
3109B	Fabrication autres meubles	4540Z	Commerce et réparation de motocycles
3212Z	Fabrication d'articles joaillerie bijouterie	4722Z	Commerce détail viandes magasin spécialisé
3213Z	Fabrication d'articles bijouterie fantaisie	4723Z	Commerce détail poissons magasin spécialisé
3250A	Fabrication de matériel médicochirurgical dentaire	4776Z	Commerce détail fleurs plantes magasin spécialisé
3312Z	Réparation machines équipements mécaniques	4932Z	Transports de voyageurs par taxis
3320A	Installation de structures métalliques chaudronnées	7120A	Contrôle technique automobile
3320B	Installation de machines équipements mécaniques	7420Z	Activités photographiques
4120A	Construction de maisons individuelles	9522Z	Réparation appareils électroménagers
4311Z	Travaux de démolition	9523Z	Réparation chaussures articles cuir
4312A	Travaux terrassement courants	9524Z	Réparation meubles équipements foyer
4313Z	Forages et sondages	9525Z	Réparation articles horlogerie bijouterie
4321A	Travaux installation électrique tous locaux	9529Z	Réparation biens personnels domestiques
4322A	Travaux installation eau gaz tous locaux	9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail
4322B	Travaux installation équipements thermiques climatiques	9602A	Coiffure
4329A	Travaux d'isolation	9602B	Soins de beauté
4331Z	Travaux de plâtrerie		
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC		